

Zeitschrift: Der Schweizer Familienforscher = Le généalogiste suisse
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung
Band: 15 (1948)
Heft: 5-6

Artikel: Familles éteintes du Conseil de Neuchâtel [à suivre]
Autor: Clottu, Olivier
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-697770>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Der Schweizer Familienforscher Le Généalogiste suisse

Monatliche Mitteilungen der schweizerischen Gesellschaft für Familienforschung

Bulletin mensuel de la Société suisse d'études généalogiques

Redaktion: W. R. Staehelin, Coppet (Vaud)

Familles éteintes du Conseil de Neuchâtel

Par le Dr Olivier Clottu

Le Neuchâtelois a une âme de notaire, aussi les généalogies des principales familles de la ville, de celles, particulièrement, qui ont fait partie du Conseil d'Etat, ont-elles été dressées depuis longtemps. Toutefois, les familles éteintes et celles influentes avant la Réformation ont été passablement négligées. Les amateurs d'ascendants se sont laissés rebuter par la difficulté et la longueur de recherches qui n'avaient pas d'intérêt immédiat pour eux.

Les registres d'état civil de Neuchâtel ne sont tenus régulièrement pour les baptêmes que dès 1645 (à part un volume allant de 1590 à 1611), pour les mariages dès 1666, et pour les décès dès 1669. La meilleure source de renseignements est constituée par les nombreux registres notariaux, souvent d'une lecture difficile (le premier date de 1409), mais dont le dépouillement systématique remplit d'aise le cœur du généalogiste. Les reconnaissances de biens, les giètes, rôles d'armes, les registres du Conseil de ville, du Conseil d'Etat, ou de la Justice, complètent de leur apport la sèche ossature de l'arbre généalogique.

Nous traiterons donc ici de familles ayant joué un certain rôle politique ou social et qui méritent d'être tirées de l'oubli. Leur influence et leur rayonnement furent évidemment à l'échelle du

cadre où elles vécurent: la modeste capitale d'un petit Etat surtout viticole et agricole, un peu marchand, un peu artisan et sans école célèbre, Neuchâtel et son comté.

Pour ne pas encombrer le texte, les enfants qui ne sont connus que par l'état civil et ne sont pas parvenus à l'âge adulte ne seront pas mentionnés. D'autre part, la pagination en chiffres romains des registres notariaux sera indiquée en chiffres arabes; exemple: Richard le Pic, notaire, volume III, folio xxxviii, verso, sera: Richard le Pic, not. III. 38 vo. Les indications d'armoiries proviennent de l'*Armorial Neuchâtelois* de L. et M. Jéquier.

Abréviations: B. = bourgeois; B.N. = bourgeois de Neuchâtel; G.C. = des XL, soit du Grand Conseil; C. E. = des XXIV, soit du Conseil Etroit; Ep. = épouse; Tr.Mar. = traité de mariage; Not. = notaire; n. = noble.

DE COTTENS

Armoiries: à la bande chargée de trois roses, accompagnée d'un oiseau en chef. (Sceau de Mathey de Coctens, maire de Neuchâtel 1436.)

Il existe deux villages du nom de Cottens, l'un au canton de Fribourg, l'autre près de Cossonay (Vaud). Les Cottens fribourgeois étaient ministériaux des comtes de Neuchâtel. Il n'est toutefois pas certain que la souche bourgeoise de Neuchâtel ait appartenu à cette famille.

Girard de Cottens est témoin en 1293, il est cité en 1319 (achat de vigne).

Williquier de Cottens, fils de *Symonin*, B.N., possède une maison à la rue du chastel à Neuchâtel en 1353; il est encore cité en 1358.

Uldriod de Cottens, † avant 1375, B.N., reconnaît de nombreuses maisons à Neuchâtel en 1353, gouverneur de la ville (maître-bourgeois) 1365, cité de 1344 à 1375. Il est père de:

Williod de Coctens, cité de 1365 à 1406, conseiller, gouverneur de la ville 1375, reconnaît des biens 1375. — Ep. 1. *Vuillerma de Cléron*, sœur de *Jehan*, écuyer. Elle fait une donation au Chapitre

en 1372. 2. *Marguerite N.*, citée 1375. — Il a, de la première (?):

Mathey de Coctens, écuyer, receveur et maire de Neuchâtel de 1414 à 1439. Meurt sans descendance, ses biens passent aux Bariscour, ses parents. — Ep. *Ysabelle de Pont*, veuve de *Mermet de Bonneville*, citée 1413; elle teste en faveur de son mari le 17. XII. 1437 (Marchandet-Uldry-Fabry not. 77 vo).

DE CLÉRIER

Armoiries inconnues.

Regnault de Costel, de Cudrefin. — Ep. *Agnel de Cormondrèche*, fille de *Regnaud*, écuyer. — Il en a:

Mermet de Costel, écuyer, † avant 1375, clerc de Monseigneur (le comte), reconnaît une maison à la rue du chastel à Neuchâtel en 1353. Il est père de:

a) *Marguerite*, † avant 1451, femme de *Pierre Pothier*, B.N. Elle teste le 7. XI. 1420 (Henry Pigaud, not. 142), et

b) *Jehan de Clérié*, écuyer, † avant 1430, B.N. — Ep. *Aymonette de Giez*, fille de *Guillaume*, écuyer, B.N. Veuve, elle se remarie avec *Guillaume de Pierre*, écuyer, B.N. — Il en a:

ba) *Alexia*, femme de *Jaquinod Parys*, B.N., conseiller, juge aux Audiences. Reconnaissance de dot 3. II. 1434 (Henry Uldry, not. II).

bb) *Hugonette*, femme de *Nicolet Varnod*, B.N., conseiller, des IV Ministraux (maître-bourgeois), juge aux Audiences.

bc) *Pierre de Clérier*, † avant 1499, conseiller, juge aux Audiences, boursier. — Ep. 1. *Marguerite Cordier*, fille de *Vaultthier*, B.N., conseiller, et de *Marguerite de Rive*. Elle teste le 15. XII. 1489 (Blaise Hory, not. I 66 vo.). 2. Demoysele *Loyse*. — Il eut de la première:

Jacques de Clérier, † avant 1489. Son père lui donne, entre vifs, tous ses biens sis dans la Châtellenie de Cudrefin le 16. I. 1465 (Pierre Bergier, not. 74 vo.).

DE GRANDSON

Armoiries: taillé d'or sur gueules à un ours de sable issant de la pointe.

Cette famille, bourgeoise de Neuchâtel dès le XIII^e siècle, n'a jamais été qualifiée de noble, malgré le rôle qu'elle a joué. Elle ne paraît pas avoir de relation avec la maison de dynastes du même nom. La partie nord de la Rue de l'Hôpital s'est appelée Rue de ceux de Grandson jusqu'après la Réformation.

Le premier membre mentionné à Neuchâtel est *Guillaume* dit de Grandson, cité en 1270 et 1276 (M.H.N. = Matile, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, I. 150 et 157). — Il est père de:

- a) *Hugo* ou *Huguet*, cité de 1270 à 1290 (M.H.N., I. 150, 227, 231), dont la fille *Esthevenette*, femme de *Girard Pestel*, B.N., reconnaît des biens en 1353; en 1375, elle est dite fille de Rollin (?) de Grandson.
- b) *Poncet*, cité en 1279 (M.H.N., I. 175).
- c) *Etienne*, cité en 1278 (M.H.N., I. 170); il vend au Chapitre en 1290, avec le consentement d'*Agnelette*, son épouse, de *Jacques*, *Jeannin* et *Nycolette*, ses enfants, douze sols lausannois de cens assignés sur sa maison de la Rue des Chavannes et sur sa vigne de Serrières (M.H.N., I. 231).

En 1332, *Renaud*, prêtre de Neuchâtel, fait son testament et désigne son neveu, fils de *Jaquet de Grandson*, comme chapelain de l'autel Sainte-Catherine (*Annales du Chapitre de Neuchâtel*, dans *Musée Historique*, III., par Matile = M.H. III. A.C.). Il s'agit vraisemblablement d'un petit-fils d'*Etienne de Grandson*.

A la même famille appartient probablement:

Amyod de Grandson, dit Rossel, B.N., † avant 1353. — Ep. *Jehanete N.*; veuve, elle se remarie avec *Perrod Mestraul*, de Romont, notaire, et reconnaît des biens à Neuchâtel en 1353. — Il en a:

- a) *Nycholet de Grandson*, † avant 1415, notaire (brevet par la comtesse Isabelle du 25. IV. 1374, M.H.N., II. 1002) et commissaire des extentes, maire et receveur de Neuchâtel de 1373 à 1396, conseiller du comte. Il fonde, le 12. X. 1405, deux prébendes de chapelain à l'autel Saint-Michel pour une messe quotidienne pour le repos de son âme (M.H., III. A.C.). — Ep. 1. *Alix N.*, citée en 1375. 2. *Jehanete Renevier*, fille d'*Antoine*, donzel, d'Yverdon. Elle teste, le 25. VII. 1401, en faveur des Renevier

(M.H., III. A.C.). — Il est père d'un fils illégitime:

Nycoud de Grandson, cité en 1415.

- b) *Marguerite*, femme de *Williermod Gormont*, B.N., citée en 1353 et 1375, mère de *Regnault Gormont*, gouverneur de la ville.
- c) *Girard de Grandson*, † avant 1416, prêtre, chapelain de l'autel Saint-Georges, promu sous-diacre par l'évêque de Lausanne, *Aymon de Cossonay*, le 15. XII. 1368 (M.H., III. A.C.), Chapelain et familier de *Conrard de Fribourg*, comte de Neuchâtel, élu chanoine de Neuchâtel le 2. VII. 1401 (M.H., III. A.C.). — Il est père d'une fille illégitime:

Janete de Grandson, femme de 1. *Nicolet Romenthasse*, serviteur de *Conrard de Fribourg*, qui lui constitue une dot de 50 florins le 13. VI. 1400 (M.H., III. A.C.); 2. *Renaud de Wavre*, B.N., qui lui donne tous ses biens le 6. V. 1414 (M.H., III. A.C.); 3. *Jehan Fabry*, ancien familier du comte, cité en 1427 (Henry Pigaud, not. II 5); 4. *Loys Somyt*, de Lindau, favre, habitant Neuchâtel (Tr.Mar. du 20. I. 1427, Richard le Pic, not. I. 102). Elle teste, le samedi avant fête Saint-Urbain 1416, en faveur du Chapitre (Borcard de Sonceboz, not. 130 vo.) et le 12. III. 1428 en faveur d'Henry Pigaud, notaire (Richard le Pic, not. III, 82).

- d) *Williemete*, femme de 1. *Hugonin Crostel*, B.N., cité en 1375; 2. *Jehan Mallifert*, B.N., cité en 1404.

ESLURDY alias CHOUDERIER

Armoiries inconnues.

Perrod Eslurdy, B.N., † avant 1353. — Ep. *Rolette Chouderier*, fille de *Jehan*, B.N., et de *Contesson*; veuve, elle se remarie avec *Othonin Amiet*, B.N., et reconnaît des biens en 1353. — Il en a:

- a) *Jehan Eslurdy*, gouverneur de la ville en 1375. — Ep. *Janete Martin*, fille de *Nycolet*, B. du Landeron, notaire, et de *Catherine N.* Il en a:

Jaquet Eslurdy alias Chouderier, † avant 1414, riche bourgeois. — Ep. *N. Pigaud*, fille de *Perrod*, B.N., conseiller, et d'*Alexia N.*, dont il a:

Janne, femme de *Jakob Stockly*, B. de Bienne, conseiller,

cohéritière de sa cousine *Alixon de Vaumarcus*, propriétaire de biens importants dans la Châtellenie du Landeron et de nombreuses maisons à Neuchâtel. Elle teste en 1471 (mention) et ses biens sont revendiqués par de nombreux parents (accord du 19. X. 1480. B. et J. de Thielle, not.).

b) *Nycolet Eslurdy*, † avant 1413, conseiller, 1373, gouverneur de la ville, vice-gérant de Neuchâtel, riche bourgeois, fonde la chapelle de la Trinité et de la Sainte-Vierge dans la Collégiale Notre-Dame de Neuchâtel. — Ep. *Sybelette Thegant*, fille d'*Amyod*, B.N., dont il a :

Alixon, femme de 1. *Rodolphe de la Molière*, donzel; 2. *Louis de Vaumarcus*, donzel, B.N., conseiller, gouverneur de la ville. Elle teste le 18. IX. 1428 (Manuscrits Choupard, I. 312), en faveur de ses cousins, les *Porchat* d'Yverdon et les *Pigaud*, et de *Janne Stockly*, sa nièce, et meurt le 30. IX. 1428 (obituaire de Fontaine-André).

L'actuelle Rue des Poteaux, à Neuchâtel, s'est appelée longtemps Rue Chouderier, ayant été presque entièrement propriété de cette famille.

MALLIFERT

Armoiries: d'or à la bande de gueules, accompagnée de deux an cres du même.

Jeham Malifert, favre, B.N., reconnaît des biens à Neuchâtel en 1353 et 1375. *Jehan Maillefert*, peut-être le même, est l'époux de *Williemete*, sœur de messire *Girard de Grandson*, en 1404.

Perroud Mallifert, probablement fils de *Jehan*, † avant 1414, gouverneur de la ville en 1406. — Ep. *Alisson* (Morel?), dont il a :

a) *N.*, femme de *Jaquenod Cambucez*, B.N. (Tr.Mar. de 1411, Henry Pigaud, not. 36); son mari teste, le 21. I. 1437, en faveur de son beau-frère Menod Mallifert (Henry Uldry, not. 47 vo.).

b) *N.*, femme de *Menod Cambaz*, B.N.

c) *Menod Mallifert*, autrement Morel, cité dès 1411, teste le 19. XII. 1450 (Pierre de Porrentruy, not. 12). — Ep. *Benoite N.* Elle teste le 25. XII. 1450 (Pierre de Porrentruy, not. 48 vo.) en fa-

veur de ses neveux, messire *Jehan de Delémont*, chanoine de Neuchâtel, et *Guillaume de Bariscour*, écuyer. — Il en a:

ca) *Pierre*, † avant 1450.

cb) *Guillaume*, † avant 1450.

d) *Jacques Mallifert*, autrement Morel, prêtre, chapelain de l'église de Neuchâtel en 1419, curé de Saint-Maurice devant Le Landeron, prévôt du Chapitre de Neuchâtel de 1446 à 1460. Teste le 5. III. 1459 (Pierre de Porrentruy, not. I).

Cette famille a laissé son nom à un vignoble, actuellement quartier de la ville de Neuchâtel: Maillefer.

CORDIER

Armoiries inconnues.

Henriet Corder, B.N., est cité en 1353. Il est père de:

Perroud Corder, † avant 1410, reconnaît une maison à la Rue du Chastel, à Neuchâtel, en 1353 et 1375. — Ep. *Rolette Arbaleste*, fille de *Menod*, B.N., et de *Jaccolin N.* Elle teste le 2. IV. 1424 (Borcard de Sonceboz, not. 148) et le 20. IV. 1442 (Manuscrit Choupard II 445). Veuve, elle se remarie avec *Jaquet le Pic*, de Vennes, B.N., cité en 1412. — Il en a:

a) *Jaquette*, femme de *Berthod Perrochet*, de Cressier.

b) *Vaulthier Courdier*, teste le 19. XI. 1450 (Pierre de Porrentruy, not. II. vo.), conseiller, boursier 1440-1442. — Ep. *Marguerite de Rive*, fille de *Jacques*, conseiller de Payerne. Elle teste le 14. IV. 1453 (Gruères et Marquis, not.). — Il en a:

ba) *Conraud Cordier*, teste le 4. V. 1504 (Blaise Hory, not. II. 87). Notaire, conseiller, châtelain de Boudry 1463. Dissipates biens et mourut ruiné. — Ep. 1. *Catherine de Rambevaux*, fille de *Thierry*, écuyer, citée 1462; 2. *Perrenette de Valangin* (?), citée 1473; 3. *Clauda*, veuve de *N. Durant*, de Rances. — Il a de la première:

baa) *Guillaume*, † avant 1504, cité en 1489.

bab) *Jaqua*, femme de *Hory Fogler*, B. de Berne (reconnaissance de dot du 13. IV. 1483, Philippe Bugnot, not. 219), habitant Morat en 1511 et la Bourgogne en 1521 où il est qualifié de noble.

bac) *Henriette*, † avant 1540, femme de 1. *Germain Halter*, mazelier, puis soldat en France, B. de Berne, puis de Neuchâtel; 2. *Humbert Grenot*, B.N., tisserand.

Il a de la troisième:

bad) *Pierre*, cité en 1504 et 1519, † avant 1521, laissant ses biens à son frère utérin, *Jehan Durant*, not., de Rances.

bb) *Claude*, cité en 1450.

bc) *Jacques*, cité en 1450.

bd) *Marguerite*, femme de *Pierre de Clérier*, B.N., conseiller. Elle teste le 15. XII. 1489 (Blaise Hory, not. I. 66 vo.).

be) *Janne*, citée en 1450, † avant 1453.

bf) *Jaqua*, citée en 1450 et 1453.

(*A suivre.*)

Die Delegierten- und Jahresversammlung in Zofingen.

Bei strahlend schönem Wetter trafen sich am 8. und 9. Mai die Mitglieder und Freunde unserer Gesellschaft zu der 3. Delegierten- und Jahresversammlung im malerischen Städtchen Zofingen.

An der *Delegiertenversammlung*, die Samstag nachmittag, unter dem Vorsitz von Herrn Präsident Hagmann, im historischen Rathaus stattfand, waren sämtliche deutschschweizerischen Sektionen vertreten. Als Delegierter der Einzelmitglieder folgte Herr Rüedi, Zivilstandsbeamter, Schaffhausen, den Verhandlungen. Einige treue Sektions- und Einzelmitglieder waren als Gäste eingetroffen. Nach Erledigung der ordentlichen Traktanden und der Bestätigung von Herrn Louis Haymoz, Bern, als Vorstandsmitglied und Kassier, fasste die Versammlung einige beachtenswerte Beschlüsse. So wurde im Hinblick auf die stets steigenden Kosten der Zeitschrift beschlossen, den Mitgliederbeitrag ab 1949 von Fr. 7.— — um einen Franken — also auf Fr. 8.—, zu erhöhen. Sodann wurde der Antrag des Gesellschaftsvorstandes, die Verfilmung der schweizerischen Kirchenbücher durch die Genealogical Society of Utah bei den Behörden zu befürworten, mit einem Mehr